



Agence internationale de l'énergie atomique

INFCIRC/3/Mod. 1  
20 mars 1962  
Distr. GENERALE  
FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

---

TEXTES DES INSTRUMENTS RELATIFS A LA FOURNITURE  
PAR L'AGENCE D'URANIUM AU JAPON

Lettre relative aux garanties de l'Agence

A la suite de la décision prise par le Conseil le 28 février, le Directeur général a adressé au gouverneur représentant le Japon, le 5 mars 1962, une lettre qui annule les dispositions de la lettre du 24 mars 1959 [1] relatives aux garanties contre le détournement applicables au réacteur de recherche JRR-3. Le présent document reproduit, pour l'information de tous les Etats Membres, le texte de la nouvelle lettre.

---

[1] INFCIRC/3, partie II.

LETTRE DU DIRECTEUR GENERAL AU GOUVERNEUR REPRESENTANT LE JAPON,  
RELATIVE AUX GARANTIES CONTRE LE DETOURNEMENT APPLICABLES  
AU REACTEUR DE RECHERCHE JRR-3

le 2 mars 1962

Monsieur le Gouverneur,

J'ai l'honneur de me référer à l'Accord conclu le 24 mars 1959 entre l'Agence et votre Gouvernement au sujet du réacteur JRR-3, à la lettre de l'Agence énonçant les premières mesures de garanties à prendre, datée du même jour, ainsi qu'aux consultations qui ont eu lieu entre l'Agence et votre Gouvernement après que le Conseil des gouverneurs eut approuvé, le 31 janvier 1961, le système de garanties de l'Agence, et de vous faire connaître que le Conseil des gouverneurs a décidé de lever, avec effet immédiat, les garanties de l'Agence contre le détournement qui avaient été imposées à ce réacteur. Le Conseil a pris cette décision du fait que la quantité d'uranium naturel NP se trouvant au Japon, au sens du paragraphe 21 du document de l'Agence INFCIRC/26, ne dépasse pas, y compris les matières fournies par l'Agence en vertu de l'Accord précité, la limite fixée à l'alinéa a) i) du paragraphe 32 dudit document.

Veillez agréer, Monsieur le Gouverneur, l'assurance de ma très haute considération.

Sigvard Eklund  
Directeur général

Monsieur Fujio Uchida  
Gouverneur représentant le Japon  
auprès de l'AIEA  
Ambassade du Japon  
Neuer Markt 1  
Vienne I